

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit mixte

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée de l'autorisation de mise sur le marché du produit mixte
LANDSCAPER PRO WEED CONTROL + FERTILIZER

de la société	Evergreen Garden Care France SAS
enregistrée sous le	n°2018-1893

La modification des informations déclarées (notification de deux sources additionnelles de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

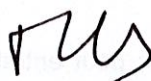
Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	LANDSCAPER PRO WEED CONTROL + FERTILIZER
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Evergreen Garden Care FRANCE SAS 21, chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	8 g/kg - 2,4-D 1,2 g/kg - dicamba
Et	Dont les origines sont décrites en annexe I, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	974-2012.01
Numéro d'AMM	2150944
Fonction	Herbicide, Engrais
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validé de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

30 OCT. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)